ROUBAIX

L'acte de banditisme de la rue Jacquard

FAIT DÉCOUVRIR L'AUTEUR d'un vol de tissus

Des six individus arrêtés lundi comme étant les auteurs soupçonnés du vol à main armée commis dimanche vers deux heures du matin au domicile de Mme Wave Desagre, rue Jacquard, cinq ont été remis en liberté, la preuve de leur culpabilité n'ayant pas été établie. A moins d'une dénonciation, les coupables ne seront fort probablement jamais connus si cela pour deux causes : l'obscurité et la grande, très grande... émotion des plaignantes.

Si le sixième inculpé, Emile Bintein, 19 ans, apprêteur, demeurant rue de Flandre, 123, a été maintenu en état d'arrestation et conduit au Parquet, c'est que la police trouva chez lui un coupon de six mètres de tissus, provenant des six pièces volées dans la nuit du 16 au 17 février, *sur un camion* remisé dans la cour de l'usine Lemaire et Richardson, rue de Tourcoing.

Conduite devant M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, la maîtresse de Bintein, Stéphanie Desmet, déclara avoir acheté le coupon en question le 12 février, sur le marché de la Grande-Place, ce qui a été reconnu faux.

Bintein a refusé de dénoncer ses complices.

LIGUE RADICALE ET RADICALE SOCIALISTE DES CANTONS DE ROUBAIX

Le Comité Central se réunira en son local habituel, jeudi 12 courant, à 8 heures précises du soir. Ordre du jour très important : Elections municipales : représentation proportionnelle ; Nomination des délégués à la Commission de répartition ; Questions diverses et adhésions nouvelles.

EN DESCENDANT DE VOITURE

Un aide-porteur de pains de la boulangerie « L'Union », M. Pierre Degryse, âgé de 44 ans, demeurant rue du Sapin-Vert, maisons Desbouvries, à Wattrelos, s'est luxé l'épaule droite en descendant de voiture, au Hutin, pour livrer du pain à la ferme Couvreur. Un mois de repos.

COLPORTEUR BLESSÉ

Aimé Sauvage, marchand de journaux, Grande-Rue, 95, a été victime, hier matin, d'un grave accident. Au moment où il descendait la rue du Curé, près du calvaire Saint-Martin, le cadre de sa bicyclette se rompit soudain, et M. Sauvage fut précipité sur la chaussée, se faisant, dans sa chute, de graves blessures à la figure.

SAVON LUMINOL Blancheur du Linge Victor Vaussier

LA FRAUDE

Deux douaniers en civil, MM. Charles Trinez, et Henri Becquet, passant rue du Luxembourg, ont mis en état d'arrestation, non sans peine, le nommé Gustave Durieux, âgé de 26 ans, tresseur de profession, demeurant rue Grétry, 50, qui portait un paquet de 53 boîtes d'allumettes, d'une valeur de 16 francs. Cette marchandise, qui ne portait aucune marque étrangère, a été fabriquée à Roubaix avec des produits expédiés de Paris et de l'étranger.

Durieux sera poursuivi pour fraude, fabrication d'allumettes prohibées, coups et rébellion.

PAUVRE ARABE

Dimanche après-midi, Czzouz, marchand ambulant, originaire d'Algérie, qui offrait sa marchandise aux clients de l'estaminet du « Petit Tonneau », 78, rue Saint-Maurice, a été roué de coups par un de ces derniers et forcé de prendre la fuite. Lorsqu'il revint avec des agents, il n'a plus retrouvé un sac contenant de la bijouterie et des articles en soie. Le coupable et deux de ses amis, connus comme clients de cabarets semblables à celui du « Petit Tonneau », ont pris la fuite.

La ténancière, Maria Degrotte, 34 ans, et son associée, Delespaul Claire, dont un des individus est l'amant, ont été interrogées comme complices par M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement. Les clients sont activement recherchés.

PETIT VOL

Un procès-verbal a été dressé à la charge de Bayart Hortense, veuve Mouveaux, âgée de 47 ans, lessiveuse, demeurant rue Ste-Elisabeth, 19, pour vol d'un réveil-matin d'un sou et d'une cafetière, le tout valant *onze francs, au préjudice de sa logeuse*, Dulcy Adèle. Ces objets ont été vendus à une friperie de la rue des Longues-Haies, pour *la somme de 2 fr. 60.*

EN PASSANT SUR LE PONT

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête au sujet d'un accident survenu vendredi dernier sur le pont de la Vigne, à Anne Gilberti, épouse Vanheesbeke, demeurant rue Rossini. Cette personne passait sur le dit pont, se dirigeant vers la rue du Cartigny, lorsqu'elle fut blessée par l'extrémité d'une ridelle placée en guise de siège sur un tombereau que conduisait Gabriel Nolte, 27 ans, charretier au service de M. Decock Désiré, plafonneur, rue de Cartigny, 6. Mme Vanheesbeke porte des plaies très légères aux deux paupières de l'œil droit. Le docteur mandé pour lui donner des soins, lui a ordonné un repos de dix à douze jours.

DISPARU ET RETROUVÉ

Ainsi que nous l'avons dit hier, le jeune Georges Smets, disparu depuis dimanche à midi du domicile de ses parents, rue des Longues-Haies, cour Mulliez, 9, a été retrouvé, lundi matin, par les agents Dujardin et Abein, undis qu'il passait en tramway sur la place Salnip-Elisabeth.

Conduit immédiatement devant M. Dequenne, commissaire de police, chef de la sûreté, le bambin, qui portait sur lui une somme de 58 fr. 30, une montre et divers objets, déclara qu'il avait rencontré un ivrogne qui l'avait conduit dans un hôtel garni des environs de la Grande-Place, pour y passer la nuit, nuit au cours de laquelle il aurait été victime d'un ignoble attentat.

Le jeune Smets, qui paraît être un enfant vicieux, a ajouté que ce n'était pas la première fois qu'une aventure de ce genre lui arrivait. Pour prouver qu'il disait la vérité, il a déclaré qu'avant de quitter le satyre, vers quatre heures du matin, il l'avait entièrement dévalisé de tout ce qui se trouvait dans ses poches.

Malgré ses vives dénégations, l'inculpé, Louis Simonoff, âgé de 35 ans, mécanicien, demeurant rue Saint-Amand, 20, a été mis en état d'arrestation et conduit au parquet.

Il avait passé la nuit au 30 de la Grande-Rue, après avoir donné le nom de Magisson et fait passer le jeune Smets pour son fils. En rentrant chez lui, lundi matin, Simonoff trouvait sa femme qu'il avait été dévaliser et roué de coups par trois individus inconnus.

CARNAVAL D'ÉTÉ

Une réunion préparatoire du comité aura lieu le jeudi 12 courant, à 6 heures ½ du soir, à la Mairie.

CONTRE LE MARCHÉ A TERME

Voici la copie de la lettre adressée aux Pouvoirs publics et à toutes les Chambres de Commerce de France par la Commission des négociants en blousses et la Commission des négociants en déchets de Roubaix-Tourcoing :

M.

Comme suite à notre précédente du 21 janvier dernier, vous donnant communication d'un ordre du jour des syndicats des négociants en blousses et déchets de Tourcoing-Roubaix, concernant le marché à terme laine peignée, nous avons l'honneur de vous adresser ci-dessous le résumé de nos délibérations de ce jour :

« Considérant que le marché à terme sur nos « places a été établi pour favoriser, aux négo- « ciants, la vente de leurs produits aux fabri- « cants filateurs ou autres employeurs, désireux « de couvrir leurs ordres soit en tissus soit en « fils ; qu'il n'a jamais été dans la pensée de ces « fondateurs qu'il dut un jour servir tout spé- « cialement la spéculation et lui permettre de « fausser les cours soit en hausse soit en baisse « suivant son intérêt.

« Que tel qu'il est actuellement réglementé il « lui est *impossible de rendre aux consommateurs* « les services que l'on en attendait, mais qu'au con- « traire il jette le trouble dans les affaires de « ceux qui entendent vivre au produit de leur « travail ;

Prient instamment les Pouvoirs publics, après avoir pris avis non seulement des gros intérêts mis aussi des négociants et industriels nécessaires qui forment le très grand nombre, de voir s'il n'y aurait pas lieu de supprimer le dit marché comme l'Allemagne l'a fait dans des circonstances *identiques*.

Agréez, Monsieur, l'hommage de notre profond respect.

Chambre syndicale des négociants en blousses de Roubaix-Tourcoing

La Chambre syndicale des négociants en déchets de Roubaix-Tourcoing.

L'ÉMULATION LAIQUE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE

Fédération des sections de tir des Associations amicales des Anciens élèves des écoles publiques de Roubaix et environs

(Quatrième Article)

J'en arrive maintenant à la question si intéressante et si capitale de l'éducation morale du soldat ; voyons ensemble comment cette éducation est et sera donnée à l' « Emulation » en même temps que l'éducation technique

Pourquoi d'abord une éducation morale ?

L'armée n'a pas besoin que de soldats vigoureux et résistants, il lui faut surtout des soldats disciplinés. Or la discipline s'obtient par le patriotisme, le sentiment du devoir, l'amour du drapeau et de l'honneur (ce sont là des qualités morales qui ne semblent aussi nécessaires au soldat que des munitions dans ses cartouchières ou des convois de vivres à sa suite.

Qu'est-ce que le patriotisme ? C'est un sentiment naturel de loyauté chez tout citoyen qui veut une patrie autonome, grande et fière. Etre patriote c'est travailler à maintenir intactes la force et la gloire de la République Française, empêcher une humiliation quelconque ou une démestication désastreuse. Etre patriote ce n'est certes pas vouloir courir sus aux autres puissances, les armes à la main, pour disputer un coin de territoire inconnu, un privilège commercial insignifiant ou une vague satisfaction de faux amour-propre. Le vrai patriotisme ne réside ni dans les paroles belliqueuses ni dans des phrases sonores destinées seulement à faire beaucoup de bruit, et de mal, et qu'on entend trop souvent dans la bouche de ceux qui aiment mieux parler qu'agir.

Ceux qui aiment véritablement leur Patrie se distinguent par leur collaboration silencieuse et productive à la tâche commune, par la continuité de leur effort et par le bonheur qu'ils éprouvent à apporter leur pierre à l'édifice national. Le véritable patriote est modeste, ennemi de toute réclame et ne voit la récompense de ses efforts que dans la satisfaction du devoir accompli. Etre patriote c'est réclamer une France rayonnante, respectée des étrangers comme de ses fils, libre de poursuivre son œuvre féconde d'humanité, de justice et de liberté « Vouloir la France toujours plus forte, toujours plus puissante, c'est encore le plus sûr et le meilleur moyen, disait un ancien président de la Chambre, de servir la cause du genre humain et du droit éternel. »

Le sentiment du devoir ? C'est également un sentiment inné chez la Français ; c'est un sentiment qu'il faut mettre au-dessus de tout intérêt, de toute position, de la famille même. C'est ce sentiment qui doit diriger la conduite de tout Français digne de ce nom ; c'est ce sentiment qui fait qu'il n'a pas plus de craintes à déclarer librement ses idées, parce que le devoir empêche le mensonge ou l'hypocrisie, que d'exposer sa vie en défendant son pays et ses libertés. Ils le possédaient ce sentiment du devoir ces cuirassiers de Reischoffen dont les efforts légendaires arrachaient au cœur de bronze du roi Guillaume ce cri : « Oh ! les braves gens ! » Ils le possédaient également ce sentiment, nos braves petits soldats qui luttent au Maroc, sans savoir pourquoi, mais uniquement parce que là est leur devoir.

Quel courage, quel héroïsme on trouve chez les gens qui comprennent leur devoir. Tous les soldats français sont d'ailleurs dans ce cas et les deux exemples pris montrent simplement que le troupier actuel est toujours l'égal de celui d'autrefois.

L'amour du drapeau, faut-il en parler ? Qui n'a éprouvé au passage d'un régiment, drapeau déployé, une véritable émotion qui lui étreint le cœur, qui lui mouille la paupière. Ces trois couleurs battant fièrement au vent, ne sont-elles pas toute la patrie, toutes nos gloires passées, notre grandeur présente. Ce sont nos succès comme nos revers, nos grandes victoires mais aussi nos défaites. C'est la vie, c'est le cœur de la France qui passe, c'est l'image de la mère aimée que l'enfant voit plus belle, plus grande, plus bienfaisante que toutes les autres. Qui ne parcil sentiment, mon.

Pourquoi parler défaites, me direz-vous? Parce que celles-ci doivent être rappelées pour se mettre en garde contre les errements de ceux qui prétendent qu'il est inutile de se préparer et que les guerres sont impossibles. N'avons-nous pas tous les jours des exemples sous les yeux, de guerres funestes et dévastatrices éclatant subitement et sans causes bien apparentes ?

Tous ces sentiments donc, éclos naturellement dans le cœur des jeunes Français, seront cultivés et améliorés chez les adhérents à notre section *militaire. Nous leur ferons des cours*, des conférences, c'est déjà commencé et nous avons le ferme espoir d'arriver là aussi à un beau résultat.

Nous sommes de l'avis d'un colonel de l'armée française, mort en héros et qui disait un jour à ses officiers : « A notre époque nous avons la fâcheuse tendance de ne faire porter nos calculs que sur des facteurs secondaires : terrain, formation, armement et de négliger le facteur principal : l'homme. C'est là, je crois, la grande lacune de notre éducation militaire. C'est vers la grandeur morale qu'il faut diriger nos efforts. » — Et le général Langlois qui dit : « Avec les armes perfectionnées, pendant les longues heures, pendant les longues journées de la bataille moderne où les nerfs de l'homme seront soumis à des épreuves plus rudes que jamais, le cœur du soldat ne doit plus seulement être de bronze, mais bien de l'acier le plus résistant ». N'est-ce point l'éducation morale qui fera le nécessaire ?

Et je terminerai ce passage sur la nécessité de cet enseignement par ces paroles du respecté M. Carnot, ancien président de la République Française : « La puissance de notre armée est due *sans doute à sa valeur professionnelle*, à une discipline plus que jamais nécessaire, à un entraînement continu. Mais elle dient aussi à l'éducation morale de la jeunesse appelée sous les drapeaux et à ces vertus militaires que les sceptiques peuvent dédaigner, mais qui n'en constituent pas moins une partie du patrimoine national dont nous avons la garde ».

Sans nous occuper des critiques, des sceptiques ou des ironies, nous continuerons notre chemin parce que nous le jugeons bon. Notre but a d'ailleurs été compris déjà par beaucoup. Des concours puissants nous sont acquis : les ressources augmentent au fur et à mesure que l'organisation se parfait.

Nous sommes deux cents cette année à la section ; nous serons le double l'année prochaine. Cette phalange d'élite soutenue par la masse profonde des 3000 adhérents aux diverses associations de Roubaix va former un noyau grand par l'esprit, solidaire de tous les membres ; puissant par la volonté, le courage et la ténacité que vont déployer les dirigeants. Bloc, qui dans peu de temps et sans aucune violence, saura prendre une place marquante à Roubaix parce qu'il y aura dans ce mouvement une volonté et un esprit de suite sans exemple dans l'histoire des sociétés.

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE ROUBAIX

Les déposants retardataires, dont le compte dépasse quinze cents francs (1.500 fr.), sont instamment priés de se présenter sans retard, avant le 15 mars, dernier délai, pour faire la demande de l'excédent de leur compte.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN

Semaine du 2 au 8 mars 1908. — Nombre de portions distribuées : grandes personnes, 888 ; enfants, 176 ; total, 1064. Don reçu : d'un anonyme, 2 paires de vieilles chaussures.

GRAND THEATRE

« Andromaque » nous fut donnée dimanche par la Tournée Baret, qui s'était assuré le concours d'artistes de grande valeur tels que M. Paul Mounet, un Oreste superbement farouche, et de Mme Dudlay, une Hermione tragique à souhait.

Ces deux parts interpelées étaient entourées de partenaires de réel talent : Mesdames Starny, Dehon et Dulac, et MM. Froment, Thierry et Steyval auxquels le public prodigua ses applaudissements. Le spectacle avait commencé par « l'Avocat Patelin », cette farce spirituelle qu'on revoit toujours avec plaisir, et que M. Mondos a jouée avec sa verve habituelle provoquant les rires de toute la salle par sa mimique amusante et son jeu parfait. M. Thierry, une ancienne connaissance des Roubaisiens, joua Guillaume avec beaucoup de naturel, et Mmes Dehon et Jeanne Dulac rendirent avec tout l'entrain désirable les rôles de Mme Patelin et de Colette, sa déturée servante.

En résumé excellente représentation qui plut au nombreux public de cette matinée.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Fabienne Longlet, rue de Lannoy, 506 — Louise Marin, rue de l'Ommelet, 204 — Alfa Cactaux, rue Pauvrée, 30 — Lucienne Simoens, rue du Tilleul, cour Loridant, 6 — Valentine Boulanger, boulevard de Cambrai — Lucien Hargenau, boulevard de Cambrai — Charles Goossens, rue Dampierre, 38 — Jacques Lecuyre, rue de Fourmies, 18 — Antoinette Lanoy, 7 — Victoria Defour, rue de la Chaussée, 30 — Victor Defour, rue de la Chaussée, 30 — Marie Wastyne, rue de Blanchemaille.

DÉCÈS. — Lydie Hosdez, 44 ans, ménagère, rue des Vélocipèdes, cour Wattel, 3 — Louis Dens, 1 an, rue des Fosses, 17 — Edouard Rœlandt, 10 mois, rue Sainte-Elisabeth, cour Duforest, 2 — Blondine Turryn, 73 ans, ménagère, rue de Blanchemaille.

TOURCOING

LES OBSEQUES DU LÉGIONNAIRE ADOLPHE BOURGOIS

M. le général Davignon, commandant le 1er corps d'armée, a avisé l'administration municipale que, bien que les obsèques du légionnaire Adolphe Bourgois, tombé au combat de Settat (Maroc) le 15 janvier, doivent avoir lieu en dehors de la place de Lille, il n'en fera pas moins rendre les honneurs militaires au défunt.

Quatre hommes et un caporal ou brigadier de chaque corps de la garnison escorteront le corbillard. Ce sont des militaires qui tiendront les coins du poêle.

Il y aura également un huitième de peloton.

M. le général en chef assistera en personne aux funérailles et sans doute prendra la parole.

Enfin, nous croyons savoir que M. le général Davignon laissera la plus grande latitude aux officiers, sous-officiers et hommes de troupe de la garnison de Lille, s'ils désirent se rendre individuellement aux obsèques.

EN DEHORS DE LA MÉHALLA DE SECOURS CONSTITUÉE PAR DES ÉLECTEURS CLERICAUX DE TOURCOING ET AUTRES COMMUNES ON A FAIT DES NATURALISATIONS EN MASSE A RONCQ ET A HALLUIN

Nous avons bien parlé à de nombreuses reprises déjà de la manœuvre tentée par un certain nombre de cléricaux nationalistes les *plus notoires en vue* d'opérer le sauvetage des administrations réactionnaires de Roncq et d'Halluin.

Mais cette manœuvre était jugée insuffisante pour parer à l'échec prévu et l'on a imaginé autre chose : le coup des naturalisations en masse.

En effet, la période de revision des listes électorales dans les deux communes de Roncq et d'Halluin a permis de procéder à l'inscription de nombreux électeurs nouveaux.

Quand nous disons nouveaux, cela ne veut pas dire des jeunes électeurs. Oh non ! ils sont au contraire très vieux pour la plupart, pas comme électeurs, mais comme âge.

Rien qu'à Roncq, les inscriptions nouvelles, suite de naturalisation sont au nombre de 150.

Il y a un tas de sexagénaires, septuagénaires, voire d'octogénaires, qui gent devenus Français en vertu de l'article 10 du Code Civil. On a fait valoir à tous ces originaires de Peteghem, Sweveghem, de Cruysanthem, de Gheluwe, de Lichtevelde, etc., etc., dont l'immense majorité n'auraient jamais songé à réclamer la nationalité française, qu'ils avaient tout intérêt à le faire.

Cela ne leur coûterait rien. On se chargerait de tout, et du même coup ils auraient droit aux secours en vertu de la loi d'assistance aux vieillards.

Et voilà comment on a fait 150 naturalisations à Roncq, en escomptant que tous ces « *brutalisés* » voteraient comme un seul homme pour la calotte.

C'est beau tout de même le cléricalisme et *le nationalisme en action !*

Et quand nous vous disions encore l'autre jour que ce sont les représentants de ces mêmes partis exécrés qui, l'autre jour avaient sous couleur d'apaisement et d'union, mendier la représentation proportionnelle.

A Halluin, nous ignorons le nombre exact des naturalisations opérées dans les mêmes conditions qu'à Roncq, mais ce nombre est également des plus considérables.

Les caisses municipales de ces communes se trouveront grevées par la suite dans une proportion sensible par suite de ces manœuvres intéressées de la réaction aux abois.

UN CHIFFONNIER A TROUVÉ DANS SA HOTTE

Par inadvertance, la jeune servante d'une maison bourgeoise de la rue Nationale jeta à la poubelle, avec un tas de détritus, un superbe bracelet or garni de turquoises et brillants, appartenant à sa patronne.

Le joyau fut trouvé par un chiffonnier qui envoya sa fillette se renseigner près d'un bijoutier sur la valeur de l'objet.

Le bijoutier, lui, flairant un vol, avertit la police.

M. Rougeron fit comparaître le chiffonnier et l'interrogea ainsi que sa gamine qui parvinrent à établir leur bonne foi.

Comme conclusion, la dame de la rue Nationale est rentrée en possession de son bracelet. Elle en est très heureuse, cela se conçoit, et la servante pas moins, car si le bijou n'avait pas été retrouvé dans les conditions exposées plus haut, elle aurait pu être soupçonnée de se l'être approprié.

EXTRADE

La gendarmerie de Tourcoing a remis entre les mains des autorités belges la nommée Malvina Teeuw, 52 ans, décédeuse, née à Gand, poursuivie par le parquet de cette ville pour complicité de manœuvres abortives.

ARRESTATION

Un ouvrier peigneur du peignage de la Tossée menait un tapage d'enfer dans l'établissement. Les agents Wattel et Rousseau furent requis, mais le peigneur, Victor M..., dit Bismarck, les reçut on ne peut plus mal, leur débitant force injures et les traitant notamment de vaches. Appréhendé, il fit rébellion et distribua libéralement des coups de tête, de poing et de pied. Conduit devant M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, Bismarck a été maintenu en état d'arrestation et transféré à Lille.

ARRESTATION

L'agent Bouche a arrêté hier soir, place de la Gare, le nommé Ernest Wanmabecke, 30 ans, garçon de café, né à Verviers, expulsé *à la date du 5 mars présent mois, à la suite* d'une condamnation à 3 mois de prison pour filouterie d'auberge.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE TOURCOING. — REVISION DES LISTES ELECTORALES

En exécution de la loi du 26 mars 1907, M. le maire de Tourcoing donne avis que la liste des électeurs au conseil des Prudhommes de Tourcoing est déposée à partir de ce jour au secrétariat de la mairie.

La dite liste sera communiquée à tout requérant.

Les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de *quinze jours*, à partir du 10 mars.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

M. Eloi Vitté, 68 ans, finisseur au peignage de MM. Fouan-Leman et fils, rue de Roubaix, a été blessé à la phalangette de l'annulaire droit par la chute sur ce doigt d'un rouleau de lisseuse. Docteur Delattre, 15 jours.

— M. Louis Ghesquière, 23 ans, ouvrier de M. Degryse fils, rue du Château, s'est fait prendre le médius de la main gauche dans une machine à ourer. Docteur Playoust, 10 jours.

— M. Jules Degliori, 40 ans, au service de M. Samyn Permandi, expéditeur, a fait une chute sur le bord d'un wagon et a été contusionné au bras droit. Docteur Debouby, 12 jours.

— M. Arthur Deryck, 29 ans, poinçonneur aux Forges et Ateliers du Nord, rue Winoc-Chocqueel, s'est donné une contusion et entorse de l'épaule gauche en portant un arbre en acier. Docteur Playoust, 12 jours.

— M. Jules Nys, 25 ans, carbonisieur chez M. Alfred Dupont, industriel rue de la Blanche-Porte, a fait une chute sur la tête et s'est contusionné au cuir chevelu. Docteur Julien, 6 jours.

CAISSE D'EPARGNE

Dans ses séances des 8 et 9 mars, la caisse d'épargne de Tourcoing et ses succursales a reçu 80.446 fr. de 511 déposants. Soixante et un livrets ont été ouverts.

La caisse a remboursé 54.519 fr. 54 à 197 déposants dont 36 ont été soldés.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Gronencheld Paul et Dejaeger Georges, rue Nationale, 122 — Hennion Berthe, rue de Gand, 335 — Persyn Marie, rue de l'Espierre, 18.

DÉCÈS. — Papin Alphonse, 28 ans, rue du Haze, 46 — Duforest Emile, 8 mois, rue de la Cité, 163 — Eloy Fidéline, 49 ans, rue Nationale, 1 — Désvenain Rosalie, 78 ans, rue d'Havré, 3.

LAINES

Marché à Terme du 10 mars

Laines peignées (type unique)

Roubaix (midi)				Tourcoing (4 h. ½)			
Mars	5.30	Septembre	4.95	Mars	5.30	Septembre	4.95
Avril	5.25	Octobre	4.925	Avril	5.25	Octobre	4.925
Mai	5.15	Novembre	4.90	Mai	5.15	Novembre	4.90
Juin	5.07½	Décembre	4.875	Juin	5.07½	Décembre	4.875
Juillet	5.00	Janvier	4.875	Juillet	5.00	Janvier	4.875
Août	4.97½	Février	4.85	Août	4.97½	Février	4.85

ROUBAIX-TOURCOING. — On a traité : *315.000 kilos dont détail suit :*

Le matin, sur mars, 5.000 kil. à 5,275 ; 15.000 kil. à 5,30 ; 5.000 kil. à 5,325 ; sur avril, 35.000 kil. à 5,225 ; 15.000 kil. à 5,25 ; 5.000 à 5,125 ; sur mai, 30.000 kil. à 5,15 ; 15.000 kil. à 5,125 ; 5.000 kil. à 5,175 ; sur juin, 25.000 kil. à 5,05 ; 40.000 kil. à 5,075 ; 5.000 kil. à 5,10 ; sur juillet, 5.000 kil. à 5,00 ; *sur novembre*, 5.000 kil. à 4,90 ; sur décembre, 5.000 kil. à 4,90 — Total, 215.000 kil.

Le soir, sur mars, 40.000 kil. à 5,30 ; sur avril, 5.000 kil. à 5,225 ; 5.000 kil. à 5,25 ; sur mai, 10.000 kil. à 5,725 ; sur juin, 5.000 kil. à 5,075 ; sur juillet, 10.000 kil. à 5,025 ; sur août, 10.000 kil. à 4,975 ; sur septembre, 15.000 kil. à 4,95 — Total, 100.000 kil. — Ensemble, 315.000 kil.

SUINT

Le matin et soir : inchangé.

AUTOUR DE LILLE

HALLUIN. — M. Faivre, commissaire divisionnaire de la police mobile à Lille, s'est rendu à Halluin pour entendre plusieurs personnes relativement au vol du tableau de « Van Dyck », commis à l'église Notre-Dame, à Courtrai.

Le cabaretier de la Maison du Peuple de Menin et deux de ses clients qui se trouvaient chez lui lors de l'entrevue de Carlier avec l'inconnu, auteur du vol, ainsi qu'une quatrième personne qui avait été signalée à la police comme étant le voleur supposé, avaient été convoquées au bureau de M. Thavernon, commissaire de police.

M. Faivre a interrogé ces témoins, qui ont déclaré ne pas connaître la personne qui s'est présentée à la Maison du Peuple de Menin avec Carlier, le jour de l'entrevue.

COMINES. — Le 15 mars, à 5 h. ½ du soir, à la Mairie, Conférence agricole sur les Ecoles ambulantes de Laiterie pour jeunes filles. L'Assurance Mutuelle contre la mortalité du bétail. Conférencier : M. Hédiard, ingénieur-agronome.

QUESNOY-SUR-DEULE. — On a retiré de la Deûle, près du hameau de la Justice, le corps d'un inconnu paraissant âgé d'une quarantaine d'années.

ETAT-CIVIL. — NAISSANCES. — Fernand Geldof, au Pacou — Marie Cousin, au Chêneau — Raymond Déruelle, au Chien.

DÉCÈS. — Désiré Leplat, 74 ans, rue du Château — Georges Marescaux, 2 ans, au Petit-Quesnoy.

Pour vos Commandes DE

Factures	Journaux
Circulaires	Brochures
Mandats	Prix courant
Programmes	Registres
Affiches	Prospectus

AVIS DE NAISSANCE ET DE MARIAGE

adressez-vous à l'Imprimerie du PROGRÈS DU NORD

27, Rue de Béthune, LILLE

Lettres mortuaires

LE NORD

DOUAI

CHEZ LES INSTITUTEURS. — Le groupement de l'Enseignement primaire de l'arrondissement de Douai se réunira jeudi prochain 12 courant, en assemblée générale, 19, rue des Ferronniers.

En raison de l'importance de l'ordre du jour, tous les membres sont instamment priés d'assister à la réunion.

PAUVRE DIABLE. — Dans la nuit de lundi à mardi, des agents de ronde ont trouvé inanimé, rue des Malvaux, M. Eugène Carette, âgé de 63 ans, ancien employé d'octroi, employé à la Compagnie du Gaz, demeurant rue du Fort-de-Kell, qui, au cours de sa tournée pour éteindre les réverbères, avait été frappé d'une attaque. Le pauvre homme a été d'urgence transporté à l'Hôtel-Dieu où il a reçu les soins que nécessitait son état.

GUESNAIN. — Mardi, vers 6 heures ½ du matin, un cabaretier de Guesnain, M. Galame, qui tient la cantine dite de « la fabrique », s'est présenté à la gendarmerie de Sin-le-Noble et a déclaré que, dans le courant de la nuit, des malfaiteurs avaient pénétré en sa demeure en brisant un carreau à une fenêtre et lui avaient soustrait une somme de 900 francs, cachée dans sa cave. D'après lui les voleurs auraient bu dans l'estaminet un litre de genièvre, puis seraient partis en oubliant sur le châssis d'une fenêtre une somme de 200 francs. La gendarmerie enquête.

ORCHIES. — Ainsi que nous l'avons annoncé, le grand concert, que la Lyre des falenciers offre chaque année à ses membres honoraires, a eu lieu dimanche dernier. Le succès a surpassé toutes les prévisions. La salle était archi comble, et les applaudissements prodigués aux artistes leur ont prouvé que leurs talents étaient justement appréciés du public. Adresser un éloge à chacun serait trop long et la place qui nous est réservée ne nous le permet pas. Disons seulement que tout s'est passé avec la plus grande correction et la plus grande cordialité. Nous sommes heureux de voir que l'union la plus parfaite règne parmi les falenciers. Le concert commencé à 6 heures exactement n'a pris fin qu'à minuit. Il a été suivi d'un bal de nuit très animé qui a fait, on le comprend, la joie des jeunes gens.

DECHY. — Nous rappelons à tous les républicains de gauche qui désirent prendre part au banquet de l'inauguration de l'école maternelle qui aura lieu à Dechy le 22 mars prochain, que le délai d'inscription expire le 15 mars. Les citoyens qui désirent prendre part à ce banquet, mais dont priés de se faire inscrire de suite chez M. Léon Bertrand, organisateur de la fête, et au siège du Cercle Démocratique et Social, établissement Charlon-Masson. Nous prions nos amis qui ont reçu des listes de souscription de vouloir bien les faire parvenir au secrétariat de la mairie pour le 15 mars au plus tard.

VALENCIENNES

MUSIQUE MUNICIPALE. — La musique municipale a donné à l'Hipodrome, sous la direction de M. Marius Suzanne, son concert-promenade, qui a obtenu le plus vif succès.

Une polka pour petite flûte « Gentil Babil », de M. Suzanne, a été brillamment enlevée par M. Sloops, et bissée.

VOL DE MÉTAUX. — Des malfaiteurs, demeurés inconnus, ont commis au préjudice du service des eaux de la ville de Valenciennes, à Aulnoy, un vol assez important de robinets de cuivre, de niveaux d'eau, etc.

ARRESTATIONS. — Adolphine Bertrand, femme Aubecq, 32 ans, a été arrêtée pour abandon d'enfants et pour *purger une peine de trois mois de* prison prononcée contre elle.

ANCIENNES ÉLÈVES. — L'Association des Anciennes élèves du Faubourg-de-Lille *donnera sa fête* annuelle le samedi 14 mars, à 8 heures du soir, aux Académies.

EXPLOITS D'IVROGNES. — Augustin Héno a été arrêté et écroué pour ivresse et injures à agents.

DENAIN. — Nous apprenons que le comité des fêtes de la Briqueterie a choisi pour cette année le programme suivant : Dimanche, 12 avril, sur les places de la Liberté et du Commerce, festival de musiques et d'orphéons, avec primes aux sociétés et aux chefs, puis, bal public. — Dimanche 19 avril, place de la Mairie, fête de gymnastique du jour et de nuit, avec primes aux sociétés et aux chefs. *Un bal public, avec illuminations à giorno*, clôturera cette journée. — Lundi 20 avril, de quatre heures du matin à 2 heures de l'après-midi, 1re Grande Braderie.

Comme les années précédentes, la Braderie se tiendra rue de Villars, sur le parcours compris entre l'Eglise et le passage à niveau de Villars à l'issue de la Braderie, aura lieu sur la place de la Mairie, l'ascension du ballon « Patrie ». Pour clôturer cette série de fêtes, un brillant feu d'artifice sera tiré sur la place du Commerce. Comme de coutume, et pendant la durée des festivités, attractions foraines permanentes sur la place de la Mairie. Les demandes d'emplacement doivent parvenir avant fin mars au secrétariat de la mairie de Denain.

CAMBRAI

UNE SOUSCRIPTION POUR LES TISSEURS. — Une misère profonde, amenée par la crise aiguë qui pèse sur l'industrie textile, règne au foyer des nombreux tisseurs de la région.

En attendant que d'autres mesures viennent mettre fin à la terrible situation des chômeurs le soulagement immédiat de cette misère s'impose.

Notre confrère le « Petit Cambrésien » a décidé d'ouvrir une souscription en faveur des tisseurs malheureux.

M. Alfred Le Roy, député, s'est immédiatement inscrit pour une somme de 500 francs et le « Petit Cambrésien » s'inscrit pour une somme de 100 francs.

Les souscriptions sont reçues dans les bureaux du « Petit Cambrésien », à Cambrai.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

ARRESTATIONS. — A la suite du vol d'une somme de 80 francs environ commis dans l'établissement de M. Bertrand, qui tient un cabaret-cinématographe près de la gare, M. Chabaud, commissaire de police, a interrogé hier et envoyé devant M. le Procureur de la République deux individus, Cyrille Salome, 30 ans, ouvrier typographe, qui habitait chez M. Bertrand, et Pernin, Bullet, 27 ans, domicilié à l'Hôtel de la Gare, qui est *fait la bombe* à Hazebrouck, à Armentières et à Lille et n'ont pu expliquer la provenance de l'argent avec lequel ils avaient payé leurs dépenses.

HENIN-LIETARD. — MANIFESTATION BATÉE. — Par esprit de contradiction, après les cérémonies de dimanche dernier, le Vieux Syndicat », voulu manifester à part aujourd'hui, sur le, tombe des victimes de la catastrophe de Courrières. On avait lancé des petits papiers invitant les ouvriers au chômage. Réunion, disait-on, à 10 heures 3/4, sur la place Carnot. Le cortège ne s'est mis en marche qu'à 11 heures 3/4. Il y avait environ 300 personnes, y compris beaucoup de jeunes gaillards. Sur 2.500 ouvriers mineurs, cela fait 2.500 abstentionnistes qui ont travaillé, satisfaits d'avoir rempli leur devoir dimanche dernier.

M. Mathé n'y a point perdu, son cabaret n'a pas désempli pendant une heure. C'est toujours la même chose : on cherche le bénéfice même sur le dos des manifestations les plus respectables. Ces messieurs ne font pas de politique, disent-ils, nous en doutons fort, mais, en tous cas, le ramassent l'argent, et ce sont toujours les mêmes. — L. E.

SAINT-OMER

OYE. — Samedi dernier un vol avec effraction a été commis à Oye. Pendant l'absence de M. Jules Gavette, cultivateur à Oye, qui était parti à Calais, un voleur s'est introduit chez lui après avoir brisé un carreau, et y a dérobé une montre en argent, un mouchoir de poche et quelques sous. Le malfaiteur qui est un nommé Edouard Vannobel, domestique de ferme à Offekerque, originaire d'Herzeele, a été mis en état d'arrestation par les gendarmes d'Audruicq et écroué à la maison d'arrêt de St-Omer, par ordre du parquet.

FINANCES

Paris, 10 mars 1908.

Après un début en reprise sur les meilleurs avis des places étrangères, le marché s'est calmé et la plus grande partie de l'avance acquise a été reportée en clôture. Notre Rente se retrouve à 97.62. Légère amélioration des Fonds Etrangers : Extérieure 94.05 ; Turc 96.17. Bonne tenue des Etablissements de Crédit. Crédit Lyonnais 1190. Crédit Foncier 712. Au prix de 440 fr. auquel sont offertes par la Société générale les 70.000 obligations des Chemins de fer de Sao Paulo et Rio Grande, le placement ressort à 5 ½ % sans parler des 60 francs de prime de rem